

A 83 ans, elle vend des oranges pour Terre des hommes. Portrait d'une battante

Lausanne et région, page 25



PATRICK MARTIN

A Tolochenaz, la Maison de la Rivière a mis en eau ses installations

La Côte, page 28



FLORIAN CELLA

Vaud & régions

Vaud
Lausanne & région
Riviera-Chablais
Nord vaudois-Broye
La Côte

Sainte-Croix

Le vent pourrait mal tourner pour le parc éolien

Le plus ancien projet vaudois est-il condamné ou simplement retardé par le verdict du Tribunal cantonal? Les avis sont divisés

Erwan Le Bec

L'avenir paraît soudain plus pâle pour les six éoliennes du Mont-des-Cerfs et de La Gittaz-Dessus à Sainte-Croix. Le Tribunal cantonal a rendu mardi son verdict sur le plan d'aménagement de cette zone. La Cour valide les recours et demande au Canton des études complémentaires pour ce parc budgétisé à 42,6 millions et censé alimenter plus de 6000 ménages. Pour les opposants, le projet est condamné. En face, Romande Energie, développeur du parc, se refuse à tout commentaire. «Nos juristes et techniciens analysent le verdict et les pistes possibles.» Un recours n'est toutefois pas à exclure de la part du fournisseur d'électricité. Le parc est à ce jour le plus avancé du canton et il doit faire école pour les dix-huit autres projets vaudois en cours. Voici les points-clés du verdict du Tribunal cantonal.

Le bruit des pales

Selon la Cour d'appel, les effets du bruit doivent se mesurer éolienne par éolienne, et non globalement. Il faut en outre réduire le bruit de 4 décibels (dB), et non seulement de 2, comme le demandait le Canton. Ici comme ailleurs - on parle de 2 dB pour le parc du Jorat -, il faudra donc procéder à des réévaluations, hélice par hélice, et viser une réduction supplémentaire des décibels.

La mission n'est pas impossible pour Cornelis Neet, directeur de la direction générale de l'Environnement, à l'Etat de Vaud. Il évoque pour Sainte-Croix la mise en place de profils dentelés sur le bord des pales afin de gagner 1,5 décibel. Il y aurait également le bridage temporaire des éoliennes, déjà prévu de nuit. Reste à calculer «l'influence sur la rentabilité du parc», pas nécessairement importante selon le Canton. Car l'éolienne la plus proche des habitations est menacée, assure le principal opposant et intéressé, Alain Bonnevaux. Si les promoteurs ne parviennent pas à trouver de solutions, le parc pourrait dès lors perdre sa sixième éolienne - la septième a été retirée en 2011 - et baisser singulièrement en rentabilité, selon les opposants toujours.

Faune avicole

L'étude d'impact sur les oiseaux nicheurs doit être complétée et



Eolien
Le Plan d'aménagement refusé, le dossier du parc repart pour étude. Sur ce montage, la moitié des éoliennes prévues, avec vue sur Sainte-Croix.
ROMANDE ENERGIE



● Les six éoliennes du plan d'implantation actuel
P. FY SOURCE: ROMANDE-ENERGIE.CH

22 GWh, c'est la production estimée du parc de Sainte-Croix par année. C'est la consommation de 6000 ménages.

500 GWh, c'est le minimum de production annuel total que le Canton vise à terme sur 19 sites. Soit 25% de notre consommation.

1997 C'est l'année du début du dossier éolien de Sainte-Croix, le plus avancé dans le canton.

celle sur les migrateurs nocturnes, enfin réalisée: elle avait été omise jusqu'ici. Evaluer, au radar, si les milans royaux et autres balbuzards pêcheurs sont mis en danger par les hélices fera perdre au moins un an aux promoteurs. Il faudra également évaluer les risques pour les hiboux grands-ducs, les rapaces et les grands tétras protégés habitant les forêts voisines. «La liste rouge des espèces en danger est connue. Si les biotopes s'avèrent importants, c'est à mon sens un «killer critère» pour les éoliennes», assure Roman Hapka, directeur-suppléant de la Fondation pour la protection du paysage.

En plus d'une surveillance radar automatique demandée par le Tribunal, le projet prévoit déjà quelque 6200 m² de compensations sous forme de revalorisation des pâturages et de reboisement. Pour Cornelis Neet, «il faut donc travailler sur le bilan entre impacts négatifs et apports positifs de ces mesures de compensation, dont il ne faut pas sous-estimer l'intérêt. Cela peut être très positif pour les espèces en question», assure-t-il.

Ailleurs, il s'agira donc de vérifier le niveau des études et le bilan. Dans le Jorat, une éolienne est directement remise en question par BirdLife, car située dans un couloir de migration.

Pesée d'intérêts paysagers

Si le tribunal déboute les opposants sur l'atteinte au paysage, c'est notamment parce que les crêtes de Sainte-Croix ne figurent pas à l'inventaire fédéral des paysages ou ne péjorent pas d'autres sites classés. Mais la Cour souligne l'importance d'une pesée d'intérêts, au cas par cas. Ce discours, réjouit les opposants pour qui des endroits protégés et intacts comme celui visé par Eol-jouvi dans l'alpage du Brassus, deviendraient intouchables. Dans le Jorat, une éolienne est directement visible sous l'Abbaye de Montheron, son impact dans le paysage pourrait alors aussi poser problème. Le Canton et les promoteurs de la vallée de Joux rappellent que, au niveau fédéral, le caractère d'intérêt public des énergies renouvelables sera privilégié.

Jacqueline de Quattro persiste et signe

● **Comment accueillez-vous le verdict de la Cour d'appel?** Ce jugement nous servira de feuille de route pour les projets futurs. Bien sûr qu'il est ennuyeux de devoir rendre une nouvelle décision alors que seuls deux aspects techniques doivent être complétés. Mais ce qui compte, c'est que la grande majorité des griefs des recourants ont été écartés. Nous sommes donc sur le bon chemin.

Faudra-t-il mieux préserver les riverains du bruit? Une hélice est moins bruyante qu'une voiture! Or le trafic automobile ne cesse de croître. Nous avons aussi besoin d'énergie, de préférence propre et

renouvelable. Cela dit, la densité d'occupation du territoire dans notre canton fait qu'il y a toujours



Jacqueline de Quattro
Conseillère d'Etat

des habitations plus ou moins proches des sites favorables à l'éolien. La décision du tribunal va nous amener à affiner davantage encore le contrôle du respect des normes de bruit imposées par la législation.

Si un promoteur se désiste quelle est la marge de manœuvre du Canton?

D'autres projets se feront. Ecoutez la bise noire: nous avons du vent en suffisance et gratuitement! Le Conseil d'Etat a fixé un objectif de production par les éoliennes situé entre 500 et 1000 GWh. Cela nous permettrait de couvrir près de 25% de notre consommation. C'est-à-dire de remplacer pratiquement notre dépendance au nucléaire. La question est: quelle énergie voulons-nous?

Quelles leçons tirer du verdict? Peut-on éviter à l'avenir les recours? On ne peut pas écarter les processus démocratiques. Ils doivent être respectés. Mais nous savons qu'il faut affiner les critères bruit et avifaune.

Plus de 10 ans d'arnaques aux services sociaux

Un couple et un homme comparaissent hier devant le Tribunal de Lausanne pour avoir touché illégalement des dizaines de milliers de francs de l'aide sociale

Deux procès, deux arnaques aux services sociaux. Neuf heures, dans l'aile gauche du Tribunal de Montbenon à Lausanne, hier matin. Une femme de 62 ans, une canne pour mouvoir ce corps abîmé, s'installe face à la Cour. A ses côtés, son mari, 69 ans, petite moustache blanche. Les faits, ils les admettent. Sans s'excuser, ni montrer de grands remords. Depuis octobre 1998 jusqu'en mars 2010, le couple a bénéficié du revenu d'insertion (RI). Mais ils se gardaient bien de préciser aux services sociaux que madame touchait déjà une rente de l'assurance-invalidité (AI). Une arnaque qui a duré douze ans et qui leur a permis d'empocher plus de 114 000 fr. illégalement. Ce n'est pas tout. Le mari n'a jamais déclaré les travaux de comptabilité qu'il a effectués pour des entreprises durant plusieurs années. Grâce à cela, il a aussi encaissé indûment plus de 15 000 de l'aide sociale.

Quasi muette en audience, la veste scotchée sur le dos, la femme d'origine algérienne se cache derrière son analphabétisme. «Elle n'a pas compris ce qui se passait», argumente son avocat. Son mari d'origine fribourgeoise reconnaît avoir escroqué l'Etat lorsqu'il travaillait au noir. Pour le reste, son avocat s'étonnera en plaidoirie que le Service social de Lausanne n'ait pas demandé la déclaration d'impôt du couple qui aurait permis de repérer la rente AI. Dans le camp de la Ville, on rappelle que 13 000 Lausannois reçoivent le RI chaque année. Difficile donc de contrôler tout le monde.

Une salle d'audience plus loin, un Kosovar, 45 ans, n'en est pas à son premier procès. Il a déjà été condamné pour des pensions alimentaires impayées. Depuis 1998, il n'a jamais sorti un sou pour son ex-femme et son fils. Aujourd'hui, son arriéré se monte à 153 000 fr.! Mauvais payeur et margoulin. Depuis 1999 et durant presque dix ans, cet homme a reçu des prestations sociales tout en travaillant au noir. Selon l'acte d'accusation, il aurait ainsi touché plus de 66 000 fr. en trop. Aujourd'hui, une partie de l'aide sociale qu'il touche serait retenue pour remboursement, mais sans le document l'attestant, la justice décide de suspendre l'audience jusqu'à nouvel avis.

Il est 11 heures, le verdict tombe pour le couple. Ils quittent la salle le sourire aux lèvres. La femme est acquittée, son mari est condamné à 12 mois de prison avec sursis. Ils se sont engagés à rembourser 50 fr. chacun par mois au Service social de Lausanne. **Pascale Burnier**